

La Tribune

des services publics

n° 399 - Juin 2024

FO

Embarquer les cadres dans
l'aventure collective !

“Mieux protégés,
on réalise mieux
nos missions de
service public.”

Bruno et ses collègues,
agents des éclairages publics
de la ville de Biarritz.

60^{ANS} D'ENGAGEMENTS
ET DE PROGRÈS

POUR MIEUX VOUS PROTÉGER

Il y a 60 ans, nous mettons en place les premières complémentaires santé et prévoyance des agents territoriaux. En 2011, nous accompagnions déjà vos collectivités à l'occasion de la 1^{re} réforme. Aujourd'hui, nous sommes toujours là pour construire une protection sociale complémentaire juste et réussie afin de vous protéger au mieux.



**POUR
EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS
SUR [MNT.FR](https://www.mnt.fr)**

1^{re} mutuelle des agents
des services publics locaux

ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER



MNT

GRUPE **vyv**

La France sous les auspices des Jeux Olympiques

Et après ?...



Didier BIRIG

Secrétaire général
de la Fédération FO SPS

Le Belem vient d'accoster, la flamme d'arriver à Marseille et nous avons déjà pu ressentir comment la France allait vibrer au rythme des Jeux Olympiques. Le climat social et politique est pourtant bien compliqué. En effet, le gouvernement aura d'ici-là à gérer le résultat des élections européennes qui, plus que jamais, auront une coloration nationale. Au moment où il édicte de nouvelles mesures qui frappent durement les demandeurs d'emploi les plus précaires et vulnérables, il aura également à affronter la grogne des fonctionnaires sous le joug de l'instauration du mérite dans leur traitement et après deux années de perte de pouvoir d'achat, la reconnaissance due aux agents publics pour leur investissement aux JO est, comble du mépris, à géométrie variable... comme pour la gestion de la crise de la COVID.

Nous aurons attendu de nombreuses semaines avant d'avoir à nouveau des interlocuteurs du gouvernement. Lors de nos rencontres, force a été de constater que l'heure était à "l'écoute bienveillante" ! Ainsi, après des annonces unilatérales de certains ministres dans la presse, le retour à un

dialogue social constructif est à nouveau privilégié. La volonté du gouvernement de préserver le climat social pour les JO n'y est pas pour rien, et nous aura permis de discuter sur certains éléments constitutifs de la future Loi Fonction Publique voulue par le Premier ministre Gabriel ATTAL. Mais, parce que nous ne sommes pas dupes, ne nous nourrissons pas d'illusions sur la finalité de ce texte, tant la volonté d'instaurer le « mérite » reste forte.

La France sortira en septembre de cette période particulière (certainement de liesse), mais n'échappera pas pour autant aux revendications légitimes des travailleurs. Sur fond de restrictions budgétaires de 40 milliards d'euros sur 2 ans, nos revendications et de nombreux dossiers devront être (re)mis sur la table des négociations. Les Jeux Olympiques n'effaceront pas les problèmes d'effectifs, d'attractivité, de fidélisation, de conditions de travail, de niveaux de salaires, de grilles indiciaires obsolètes, de Protection Sociale Complémentaire. À nous de créer et d'être au rendez-vous à l'heure venue !

Editorial	3
Didier BIRIG	
Editorial	4
Frédéric SOUILLLOT	
Une 5	
nouvelle	
équipe 7	
fédérale	
Dossier	
Les soins gratuits pour les agents de la FPH	
p. 10 : AP-HP	
La gratuité des soins : 13	
un héritage ancien 17	
Dépistage gratuit du cancer du sein aux HUS	
..... 21	
Un hôpital en France	
..... 23	
CHU de St-Etienne 25	

Budget santé
Le fossé se creuse

Section retraités
La fracture numérique

Femme militante
Valérie LAMY



Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière
153/155 rue de Rome 75017 Paris - www.fo - publics - sante.org - Directeur de publication : Didier BIRIG - Rédaction : Secrétariat Fédéral - Impression : FORM'ACTUEL 63450 St SATURNIN - sauf erreur d'impression. Diffusion : société EDITION TRIBUNE-PUBLIC & SANTE 153/155 rue de Rome 75017 Paris - N° commission paritaire 0926 S 06335 - ISSN N°2827-3192 2° trimestre 2024



crédit photo: F. Blanc-FO

Organisation des Jeux Olympiques : des trous dans la raquette

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général
de la Confédération FO

Avec ses effets désastreux que nous ne connaissons que trop, pour les services publics, nos droits et nos modèles sociaux, l'austérité revient au cœur des politiques publiques. Les annonces se multiplient sur les coupes budgétaires, 10 milliards, 20 ou 25 milliards l'année prochaine, peut-être plus... Ces coupes se traduiront par de nouveaux gels de crédits, des reports d'investissements, une baisse des recrutements d'agents publics, la réduction des prestations sociales, des moyens en moins pour les services publics...

Pourtant sur le terrain, les besoins sont criants. Rien qu'à l'hôpital, la situation de notre système de soins est catastrophique, et nécessite un changement urgent de politique sanitaire. Partout les personnels hospitaliers et les usagers se battent pour défendre l'hôpital public. Sur le terrain, les ARS contraignent les directions à réduire le déficit qu'ils ont eux-mêmes créé et dégradé par les différentes réformes hospitalières successives depuis 40 années, comme la mise en place de la Tarification à l'Acte (T2A). Ainsi la priorité est donnée à la rentabilité de l'acte de soins sans en évaluer forcément la pertinence, ce qui détériore les conditions de travail des agents, se répercutant inévitablement sur la qualité de la prise en charge des usagers.

C'est aussi le retour des vieux discours sur la Fonction Publique. Le gouvernement a-t-il oublié les applaudissements en signe de solidarité et d'encouragements pour les personnels hospitaliers et territoriaux pendant le Covid ? La continuité du service public a permis de sortir de cette crise sans précédent.

Pourtant, les agents des services publics et de santé sont de nouveau considérés uniquement comme une dépense budgétaire qu'il faudrait réduire, et non pas comme une valeur ajoutée de notre République.

La perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques est aussi dans toutes les têtes. Des préavis de grève ont été déposés pendant toute la période des Jeux. Ce n'est pas passé inaperçu ! Combien de fois nous a-t-on demandé : « Alors, vous allez gâcher la fête ? »

Notre ambition n'est évidemment pas de gâcher la fête, mais cela permet de tirer la sonnette d'alarme et de se faire entendre. Parce que l'État donne l'impression d'être aux abonnés absents, les agents auraient souhaité que tout cela soit pensé, anticipé... Nombreux sont ceux qui seront mobilisés et sollicités cet été dans les transports, la sécurité, à l'hôpital. De nombreux services de la fonction publique territoriale seront fortement sollicités sur les différents sites où se dérouleront les épreuves. Une fois de plus, les agents territoriaux risquent d'être laissés pour compte avec des primes « Jeux Olympiques » données à l'appréciation des employeurs locaux, comme pour la prime pouvoir d'achat.

Notre ambition est de faire avancer nos revendications - en particulier les primes qui seront versées aux personnels en contrepartie de la surcharge de travail. De nombreuses questions restent sans réponse sur les rémunérations, mais aussi les conditions de travail, les déplacements pendant les Jeux en raison des périmètres de sécurité, l'organisation de la vie de famille, des gardes d'enfants, les compensations qui seront accordées.

L'ensemble de la Fonction Publique attend des réponses, des agents de l'État aux hospitaliers, en passant par les territoriaux mais aussi les cheminots ou les agents de la RATP, faisant le constat qu'il y a des trous dans la raquette de la préparation de cette grande fête.

40 ans... un bel âge !

Dominique REGNIER

*Secrétaire général
de la branche des Services Publics FO*



L'année 2024 marque les 40 ans du statut de la fonction publique territoriale. Cette loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale a été votée le 26 janvier 1984, soit six mois après que la loi du 13 juillet 1983 ait posé les règles communes aux trois versants de la fonction publique. La création du statut a ainsi marqué la reconnaissance de la place et du rôle particulier des agents publics, en établissant un cadre juridique. Celui-ci définit les différentes catégories de fonctionnaires territoriaux telles que les catégories A, B et C, en fonction de leurs responsabilités et de leurs qualifications. Elles fixent également les règles relatives au recrutement, à la rémunération, à la formation, à la mobilité et à la discipline des fonctionnaires territoriaux, tout en garantissant l'égalité d'accès à l'emploi public, la promotion à travers la carrière ainsi que la protection de leurs droits et de leurs intérêts.

En outre, cette loi a permis la création de différentes instances consultatives telles que les comités techniques paritaires et les comités d'hygiène et sécurité.

Si cette loi était loin d'être parfaite, elle a subi de nombreuses modifications détricotant des dispositions en faveur des agents. Sans toutes les citer, nous retiendrons la loi de Transformation de la fonction publique. Au titre de la modernisa-

tion de la fonction publique, le gouvernement de l'époque a dynamité ce pilier du statut des fonctionnaires. Remise en cause du temps de travail, du droit de grève, du droit à la carrière, des instances consultatives, ou encore de recours en matière disciplinaire... A cela il convient d'ajouter les politiques d'austérité salariale. Entre le gel de la valeur du point d'indice et l'inflation galopante, ce sont les grilles indiciaires, dans l'ensemble, qui sont complètement déstructurées.

Aujourd'hui, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique porte un projet de loi qui, selon ses propos, devrait répondre « *aux besoins d'attractivité et de modernisation de la fonction publique* ». Si l'exercice préféré du ministre, tout comme le Gouvernement, réside uniquement à faire de la communication sans ouvrir de véritables négociations avec les organisations syndicales, au vu des annonces, il est bien loin de rendre la fonction publique attractive puisqu'il annonce la facilité de licenciement et le salaire au mérite...

Pour Force Ouvrière, si le Gouvernement doit porter un projet pour ses fonctionnaires, ce dernier doit valoriser leurs missions, leur engagement, leur dévouement et non consister à faire des économies sur le dos des agents !

Les Fédéraux, très clairs avec la Ministre



De gauche à droite : Johann LAURENCY, Laurent MATEU, Dominique REGNIER, Dominique FAURE, la Ministre, et Patrice CARRE

Une délégation FO SPS emmenée par notre secrétaire général, Dominique REGNIER, a été reçue jeudi 13 mars par la Ministre des Collectivités, Dominique FAURE.

Plusieurs sujets ont été évoqués comme le projet de loi Guérini, les conditions de travail, la prime pouvoir d'achat et la rémunération des agents.

Force Ouvrière a rappelé son attachement au statut de la fonction publique, indiquant de fait que les intentions du ministre Guérini d'une refonte de la carrière des agents, passant par une suppression des catégories, n'est pas entendable. Nous mettrons tout en œuvre pour combattre cette proposition. Pour FO, seul le point d'indice permet d'améliorer les conditions de rémunération des agents durablement et équitablement pour l'ensemble des 3 versants de la fonction publique.

Nous avons rappelé à la Ministre que toutes les autres mesures de rémunération telles que le régime indemnitaire RIFSEP, IFSE, CIA ainsi que les primes diverses et variées, sont toutes soumises, de fait, à la libre administration suivant la volonté des employeurs.

Nous ne serons pas une nouvelles fois les dindons de la farce !

FO a été très claire en affirmant que la fonction publique territoriale et ses agents ne seront pas une nouvelle fois mis à l'écart.

Nous avons évoqué le manque d'attractivité de la FPT, dont la représentation « 75% d'agents de catégories C » plombe la moyenne de rémunération qui est de loin la plus basse des trois fonctions publiques.

75 % des agents sont de catégorie C. Leur rémunération est de loin la plus basse des trois fonctions publiques ; d'où une moyenne plombée et une très faible attractivité pour les métiers de la FPT.

Nous avons également abordé le sujet des catégories dont l'indice est au même niveau ou à peine au-dessus des catégories C, ainsi que les celles dont l'échelle de rémunération commence à 1,2 % au-dessus du Smic.

FO a fait des propositions concrètes :

- Simplification des passerelles

entre les catégories ;

- Valorisation de l'apprentissage ;
- Facilitation d'accès à la titularisation ;
- Revalorisation des grilles indiciaires ;
- Titularisation des contractuels ;
- Suppression des quotas et des seuils démographiques.

Dominique REGNIER a remis à la Ministre, le sondage réalisé par la Fédération sur plus de 900 structures, indiquant que seul 48 % des collectivités avait mis en place la prime dite « pouvoir d'achat ».

La pénibilité, l'usure professionnel et le temps de travail ont également été évoqués, ainsi que les conséquences néfastes de l'application pure et dure des 1607 heures dans les collectivités.

La Ministre a semblé être à l'écoute et consciente de la situation mais cela est-il suffisant pour faire évoluer son discours ? Tout en sachant que le gouvernement ne peut, ou ne veut, rien imposer aux collectivités compte tenu que l'ensemble des acteurs politiques est très attaché à la libre administration des collectivités.

La Fédération FO SPS restera très vigilante et combative sur le projet de réforme de la fonction publique mené par le ministre Guérini, et s'opposera tant que nécessaire à toute remise en cause du statut.

texte originel

texte suggéré

Du handicap à la l'intergénération

Récemment élu au bureau fédéral non permanent, Valérie PUJOL et Mathieu BRUGEAU nous livrent leurs points de vue sur des sujets qui leur tiennent à cœur.

Du handicap à la XXX, voici leurs ressentis.

La loi n° 2005-102 du 11 juillet 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a créé le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), acteur clé de la politique handicap dans la fonction publique.

Pourquoi avoir créé ce fonds ?

La loi du 10 juillet 1987 qui a institué l'obligation d'emploi au bénéfice des personnes handicapées a prévu la création d'un fonds destiné à accroître les moyens consacrés à l'insertion des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail et abondé par les contributions des employeurs.

Ce dispositif n'était cependant pas applicable aux employeurs publics qui,

échappent à toute sanction en cas de non-respect de l'obligation d'emploi et, d'autre part ne peuvent bénéficier d'aides pour le financement d'aménagements de poste ou d'actions visant à l'accueil et l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Afin de remédier à cette situation, la loi citée prévoit la création d'un fonds commun aux trois fonctions publiques reposant sur un système contributif analogue à celui existant dans le secteur privé.

Ce fonds est scindé en trois sections distinctes. Cette organisation doit permettre aussi à chaque catégorie d'employeurs de la fonction publique (fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière) d'être assurée de bénéficier de financements à hauteur des contributions versées.

Mais quand nous parlons du handicap, de quoi parlons-nous ?

- Différent ça ne veut pas dire moins bien, ça veut dire pas pareil.
- 80 % des handicaps sont invisibles.
- Le handicap ne se résume pas à un handicap de naissance.
- A partir de 45 ans, le risque de se retrouver en situation de handicap est multiplié par 2.
- Le handicap peut survenir au cours de sa carrière professionnelle.
- Le handicap peut être temporaire ou définitif, et peut s'aggraver au cours de la carrière professionnelle.

Un des principaux apports de la loi de 2005 réside dans la création d'un droit à la compensation, dû par la collectivité, aux personnes en situation de handicap. Son article 11 (retrans-



crit dans l'article L.114-1-1 du Code de l'Action sociale et des familles) prévoit ainsi que « la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie ».

La compensation des conséquences du handicap constitue ainsi un droit individuel. Compenser une situation de handicap signifie neutraliser ou réduire, dans la mesure du possible, un désavantage afin de garantir l'égalité des chances.

Notre syndicat FO s'est toujours inscrit dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, que ce soit au niveau

du recrutement, du maintien dans l'emploi ou du droit à la carrière de ces dernières.

Cette volonté nécessite de porter des revendications au niveau des conditions de travail, de la réduction du temps de travail, de la protection sociale, du droit à la carrière, de la reconnaissance de la pénibilité du travail en général, du collectif pour donner des droits à l'individu.

Ces dossiers sont au cœur de l'action de notre Fédération, et notamment de la branche des services publics. Je compte m'y inscrire et continuer l'action du bureau fédéral et des structures qui nous constituent (syndicats locaux, groupements départementaux, régions fédérales)

afin d'apporter mon expérience de terrain et de territoire pour l'intérêt de tous, quelles que soient les filières et quelles que soient les spécificités des métiers. Ensemble, nous serons plus forts !

Amitiés syndicales !

**VIVE MON SYNDICAT
DE BASE, BÈGLES
(MERCI VINCENT !)**

**VIVE LA RÉGION AQUITAINE
(MERCI THIERRY, JOËL,
BRUNO, CORINNE ET
STÉPHANE !)**

VIVE FO TERRITORIAUX !

Valérie PUJOL

Dans la Haute-Vienne, « intergénérationnel » n'est pas qu'un mot

Le 14 mai 2024, la section des retraités du Groupement départemental de la Haute-Vienne s'est réunie pour procéder à l'élection du nouveau Bureau et pour évoquer l'actualité sociale et syndicale.

Cette assemblée générale était présidée par Mathieu BRUGEAU, délégué fédéral de la région Poitou-Charentes-Limousin et nouvellement élu secrétaire fédéral adjoint de la branche des services publics de notre Fédération.

André MAURELLET, trésorier de la section, souligne que



cette dernière se porte bien car son nombre d'adhérents est en continuelle progression. Dans un contexte où les contre-réformes des retraites se succèdent, cela confirme qu'à FO, les retraités se sentent toujours

et encore concernés par ce qui, de prime abord, impacte les actifs. André fait d'ailleurs remarquer que de nombreux retraités garnissaient les rangs de grévistes durant les différentes manifestations.

La situation des retraités et l'activité de la CNRACL

Sur le terrain du pouvoir d'achat et des niveaux de pensions, malgré les 5.1 % d'augmentation au 1^{er} janvier 2024, le compte ni est vraiment pas. Il faut ouvrir de véritables négociations pour compenser l'inflation actuelle et engager le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat d'environ 20 %, subi depuis 15 ans.

Les différents rapports sont adoptés à l'unanimité et le nouveau Bureau est également élu à l'unanimité (cf. composition dans l'encadré).

Mathieu BRUGEAU insiste sur la nécessité de faire vivre des sections « retraités » des fonctions publiques hospitalière et territoriale dans les Groupements départementaux. En effet, **le syndicalisme est aussi une question de transmission, tant de valeurs que d'expérience et de savoir-faire.** Il précise que les combats que nous menons aujourd'hui ne sont possibles, et rendent possibles les com-

bats de ceux qui nous succéderont, uniquement parce que nos camarades, aujourd'hui retraités, ont mené les leurs. De plus, il rappelle qu'au-delà de la conviction syndicale et de notre engagement à FO, **nous sommes liés par la CNRACL. Il profite de cette occasion pour d'ores et déjà inviter les camarades présents à regarder vers 2026 afin d'améliorer la représentativité de FO à la Caisse,** tant dans le collège retraités que dans celui des actifs.

Mathieu rappelle également que le taux de participation particulièrement bas au dernier scrutin fait craindre que le Conseil d'Administration ne soit plus élu, mais désigné. Cela serait un coup de plus porté à l'expression démocratique des travailleurs de la fonction publique.

Mathieu rappelle aussi le pillage dont la Caisse a été victime depuis des décennies à la suite des différentes lois de « compensation ». Ainsi, notre Caisse de retraite a vu disparaître environ 100 milliards de cotisations.

fait un point sur le Fonds d'Action Sociale (FAS) puis sur le financement de la Protection Sociale (l'augmentation des franchises médicales, la prise en charge de la dépendance et la branche autonomie, les complémentaires santé).

Il avertit également sur le danger « d'invisibilisation » de ceux qui, selon le gouvernement actuel, ne « produisent pas, ou ne sont rien » et dont les retraités feraient partie avec les demandeurs d'emploi, les chômeurs, les précaires... Ce mépris est intolérable et il en va aussi de la responsabilité des actifs d'être solidaires des retraités dans les revendications et la place que la société leur fait.

Il poursuit en saluant l'engagement des militants retraités qui, quotidiennement, continuent d'œuvrer pour notre organisation syndicale et cite, plus particulièrement localement, **André MAURELLET, Alain COINAUD et Gilles LEFRERE.**

« Ce souffle militant et cet attachement à la liberté que Force Ouvrière incarne si bien, ne sont pas venus de nulle part. Je les dois à mon grand-père, Gilbert, et à mon père, Serge », conclut Mathieu. « Militants lorsqu'ils étaient en activité, retraités aujourd'hui, et toujours adhérents fidèles à notre grande maison FO ! » - tous 2 étaient présents lors de cette AG !

L'assemblée s'est conclue par un moment de convivialité, de solidarité militante et de camaraderie autour du verre de l'amitié.

Mathieu BRUGEAU



Secrétaires
Alain COINAUD et
Gilles LEFRERE

Trésoriers
André MAURELLET
et Jean-Pierre
LAGUARRIGUE

Archiviste
Michel GENEST

Membres du bureau
Jacques RUCHAUD,
Michel BILAN
Alain MARTIN,
Nicole ESTAGE
et Nicole TROUDAUD

Embarquer les cadres dans l'aventure collective !

La section nationale dédiée aux cadres est en cours de « réactivation », avec pour objectif d'embarquer ces derniers dans l'aventure collective. Si, contrairement à une idée reçue, ils ne sont pas plus hostiles que les autres à la syndicalisation, leur mobilisation est plus malaisée, notamment du fait de leurs responsabilités, de leur place dans la collectivité et/ou d'un rapport à l'action syndicale parfois plus individualiste. En outre, ils ne se tournent pas instinctivement vers FO. Une situation qui n'a toutefois rien d'inéluctable.

Chez FO Territoriaux, l'heure est à la conquête des cadres. La section nationale qui leur est dédiée « est en cours de réactivation », indique l'une de ses membres, qui préfère conserver l'anonymat. « Il ne s'agit pas

d'une démarche catégorielle. Ce n'est pas dans l'ADN de FO », tient d'emblée à préciser Gisèle LE MAREC, également membre de cette section, et par ailleurs secrétaire général FO du personnel du conseil régional des Pays-de-la-Loire. « L'objectif n'est pas de les mettre à part, mais de les attirer davantage vers notre syndicat ».

Plus ou moins syndiqués ?

Un défi, à en croire Francis TORRES, directeur général des services de la commune de Corbère-les-Cabanès et élu FO, pour qui « les cadres ne sont pas beaucoup syndiqués ». Ce que corrobore Sophie ROCCASERRA, membre du syndicat général des territoriaux FO de la ville de Marseille et de la métropole Aix Marseille Provence : « Dans ma collectivité, le taux de syndicalisation des catégories A n'est pas énorme ». Un sentiment que ne partage en revanche pas Gisèle LE MAREC : « Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les cadres se syn-

diquent, et même davantage que les autres catégories ! » Et d'écarter une analyse de la Dares de février 2023, qui montre que 20,8 % des cadres de la fonction publique, lato sensu, sont syndiqués, contre 18,1 % pour les employés et 16,1 % pour les ouvriers. Et de relever que « c'est également vrai dans le privé ». « Non seulement ils ne renoncent pas à se syndiquer, mais ils se déplacent également pour voter. La catégorie A a un bien meilleur taux de participation dans ma collectivité que les autres », ajoute-t-elle. Lors des dernières élections professionnelles, la chute de la participation constatée dans toutes les catégories semble, il est vrai, avoir été moins forte dans les catégories A et C que dans la B.

Des membres peu actifs

Mais alors, où est la difficulté ? « Les cadres peuvent se syndiquer mais ne sont pas forcément actifs dans les sections », déplore Sophie ROCCASERRA. Si Francis TORRES estime qu'ils

disposent « peut-être d'un peu plus de liberté pour s'investir que les agents des catégories B et C, puisque ayant moins de contraintes pour organiser leur travail », Sophie ROCCASERRA juge au contraire qu'« ayant beaucoup de responsabilités, ils sont très mobilisés sur leur travail, ce qui leur laisse peu de temps à dégager pour l'action syndicale. Ils sont sous l'eau ! ». « Beaucoup nous soutiennent, mais se gardent bien de s'investir. Ils font la grève par procuration, par exemple », observe Gisèle LE MAREC. Des passagers clandestins, diraient les économistes.

Proches du « pouvoir » ?

Pour Francis TORRES, le fait que « les cadres soient pris entre le marteau et l'enclume, devant à la fois représenter l'employeur et défendre l'employé », pourrait aussi expliquer une moindre participation. « Leur situation n'est pas aisée, devant mettre en œuvre les décisions prises par les élus », appuie notre témoin anonyme. Gisèle LE MAREC estime toutefois qu'il faut distinguer « entre les cadres en situation d'encadrement, qui ont

une certaine proximité avec les élus, et les cadres des premiers niveaux d'encadrement ou non encadrants ». Elle observe chez les premiers une certaine forme d'autocensure : « Ils se disent que le syndicat, ce n'est plus pour eux, que ce n'est plus de leur monde. Il y a chez certains le sentiment de faire partie du pouvoir... oubliant qu'ils font eux aussi partie des agents ». Elle y voit « une particularité de la territoriale ». « Les cadres raisonnent davantage en termes de construction de carrière que les autres catégories. Ils ont un comportement un peu plus individualiste », juge également Sophie ROCCASERRA. Pour autant, la crainte que le fait d'être syndiqué puisse constituer une entrave au déroulement de leur carrière ne semble pas un facteur d'explication. Francis TORRES relève que pour sa part que « cela n'a jamais été une source de difficultés. J'ai toujours eu jusqu'ici de bonnes relations avec les élus ». « Ce n'est ni un frein, ni un accélérateur », considère de même Sophie ROCCASERRA.

Isolement

Pour cette dernière, le comportement plus individualiste du cadre pourrait être favorisé par « une plus grande hétérogénéité des fonctions et un plus grand isolement. Ils manquent de points de rencontres. Dans les autres catégories, les agents sont en outre beaucoup plus nombreux à exercer la même fonction. Ils comprennent plus aisément qu'ils ne progresseront qu'ensemble ». Gisèle LE MAREC partage le constat : « Dans la fonction publique d'État, tous les proviseurs, tous les commissaires de police, tous les magistrats sont syndiqués. Ils ont conscience qu'ils doivent s'organiser collectivement pour défendre leurs intérêts. Dans la FPT, l'attitude est très différente ».

Approche plus individualiste de l'action syndicale

Elle souligne toutefois que ces mêmes cadres qui « regardent de loin l'action syndicale, en considérant qu'elle n'est bonne que pour les autres, quand ils ne la jugent pas casse-pieds,



tombent parfois de haut et savent alors, en période de disgrâce, en cas de pépin, retrouver le chemin du syndicat ». Sophie ROCCASERRA opine, en relevant là-encore un comportement plutôt individualiste dans l'approche syndicale : « Beaucoup ne viennent pas dans un premier temps pour suggérer des revendications communes, pour proposer des pistes de progrès pour tous. Ils se tournent vers le syndicat quand ils sont en difficulté sur des mobilités, pour qu'on les guide, parce qu'ils ne trouvent plus leur place dans une nouvelle organisation, parce qu'ils n'exercent pas les responsabilités qu'ils devraient avoir... Ils se plaignent davantage qu'ils ne proposent ». Un premier pas qui peut néanmoins susciter des vocations.

Contexte propice à la syndicalisation ?

À croire cette dernière, le contexte devrait en l'espèce se montrer favorable pour le syn-

dicalisme. « Le mal-être chez les cadres va croissant, et les raisons sont nombreuses. Depuis la loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019, le recours accru aux contractuels conduit à un sentiment de dévalorisation des cadres, surtout quand on leur refuse des promotions au profit de nouveaux entrants qui, en outre, peuvent négocier leur salaire à l'entrée. L'arrivée de ces contractuels entraîne souvent aussi un changement de culture, et une perte de sens chez les titulaires. On demande parfois à ces derniers de se repositionner, voire même de se remettre en concurrence ! » Notre témoin anonyme ajoute « que dans une fonction publique territoriale vieillissante, l'arrivée des nouvelles générations, qui ont souvent une vision différente du management, voire du métier, peut aussi être conflictuelle ».

La volonté de tout objectiver pour conjurer le spectre du favoritisme n'est pas non plus sans inconvénients... quand elle ne manque tout simple-

ment pas sa cible, comme le déplore Sophie ROCCASERRA : « L'environnement de travail se fait beaucoup plus formalisé, avec des procédures longues, critérisées, où le tableur excel règne en maître. On perd de vue l'humain. Pour autant, le sentiment d'injustice demeure, car un refus de mobilité, par exemple, est rarement accompagné d'explications. 'Vous ne remplissez pas les critères', ce n'est pas une explication. Sans compter que le management n'est pas toujours bienveillant. Bref, il y a actuellement beaucoup de souffrance au travail chez les cadres ». Notre témoin anonyme dresse peu ou prou le même constat, en soulignant que « le rapport au travail a en outre beaucoup changé depuis le covid ». Elle y ajoute encore « la montée d'un sentiment d'insécurité juridique », la peur de mal faire face à des normes toujours plus complexes et changeantes. Ou encore « la montée de la conflictualité au sein des collectivités », que ce soit avec le public ou même entre agents. « La gestion de conflits devient la formation n°1. La souffrance au travail se fait plus prégnante ».

Une image qui nuit ?

Les cadres pourraient donc devenir plus sensible à l'action syndicale en général. Reste à les attirer vers FO en particulier. « Il y a clairement des marges de progrès pour FO dans ma région, et plus largement dans le quart nord-ouest de la France, où le syndicat majoritaire reste la Cfdt. Quand bien même ne la connaissent-ils pas, c'est plutôt vers elle que se tournent instinctivement les cadres, parce qu'elle



a l'image de gens raisonnables, pas de voyous qui brûlent des pneus. La presse spécialisée l'aide bien, d'ailleurs. Le regard sur FO est nourri d'idées-reçues », déplore Gisèle LE MAREC. Notre témoin anonyme est sur la même ligne : « Dans l'inconscient collectif, c'est un peu les cadres = Cfdt, et les ouvriers = CGT. Avec FO plus proche de la seconde que de la première. Notre image ne correspond pas à ce que nous sommes. Notre façon de voir le dialogue social est constructif. Nos valeurs, c'est revendiquer, négocier, contractualiser. Il faut le valoriser davantage ! »

Rien d'inéluctable... mais rien ne tombe du ciel

« Il n'y a rien d'inéluctable, aucune fatalité », veut néanmoins croire Gisèle LE MAREC. « Quand on a le contact avec les cadres, cela se passe très bien et les malentendus se dissipent aisément. Il nous faut seulement être plus proactif, nous faire davantage connaître, aller à leur rencontre ». « Il faut recréer du lien entre ces cadres, remettre l'humain au cœur », plaide Sophie ROCCASERRA. « Nous devons leur permettre de se retrouver pour remédier à leur isolement », lui fait écho

notre témoin anonyme, en soulignant « la nécessité d'une action sur le terrain, et donc pour nous d'identifier et d'associer les bons relais ». « La proximité des représentants syndicaux avec les salariés, ainsi que la visibilité de leurs organisations et activités sur les lieux de travail sont des facteurs d'adhésion syndicale et de la participation des salariés », théorise d'ailleurs la note de la Dares précitée... Pour Gisèle LE MAREC, une chose est sûre : « Rien ne tombe du ciel aujourd'hui ! Il faudra aller chercher chaque carte avec les dents ».

MATERIEL SYNDICAL PERSONNALISÉ

Drapeaux
Gilets
Banderoles
Tee-shirts
Stylos



Communication

Badges
Autocollants
Tours de cou
Stands
Voiles ...



Pour vos manifestations, congrès, élections et communication

02 32 18 07 70 - 06 74 91 15 33
julien@LMcommunication.com

LMcommunication.com

- > l'actualité sociale et juridique
- > les analyses et les propositions FO
- > toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé



Public-privé, c'est tous ensemble

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 17 décembre.

« Le secrétaire général de la CGT, Philippe Bourgoignie, a déclaré lors de la réunion : « Nous sommes tous ensemble, nous sommes tous ensemble, nous sommes tous ensemble... »



Force mobilisation syndicale



ABONNEZ

VOUS

Bulletin d'abonnement

Nom : Prénom :
Adresse : Ville :
Code Postal : ☎ : Mail :
N° de carte : Syndicat : Fédération :
Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14

Région Midi-Pyrénées

Les EHPAD au cœur d'une commission régionale

Depuis quelques années, les groupements départementaux de Midi-Pyrénées ont vu débarquer au sein de leurs permanences, des agents d'EHPAD. En souffrance, tant sur le plan personnel que dans leurs structures, ces agents ont frappé à la porte des syndicats FO, demandant aide et conseils, se navrant énormément de la gestion humaine de ces établissements territoriaux, que ce soit pour les agents eux-mêmes mais également pour les résidents.

Être fonctionnaire, c'est être en mission de service public auprès de la population. Et ces agents ont bien saisi le cœur de leur métier qui est l'humain mais depuis plusieurs années maintenant, la situation se dégrade et ces agents sont compressés, lessivés, à bout de force, tant moralement que physiquement, pris sous le joug d'une libre administration, pris en étau entre leur mission auprès de personnes âgées malades et un manque de moyens en personnels. Se sentant isolés dans leurs structures respectives, les agents d'EHPAD souffrent d'une double peine avec la particularité de faire partie de la FPT. Parti de cet état de fait, le GD de l'Aveyron a demandé à la région de s'organiser en proposant de créer une commission EHPAD car

il faut bien l'avouer, il y a une difficulté à entrer dans ces structures ; ainsi une entraide entre départements semblait nécessaire sur ce sujet.

En décembre 2022, sous l'impulsion du délégué fédéral Nicolas REFUTIN, la région Midi-Pyrénées s'est dotée d'une commission dont la vocation première est d'unir les forces départementales autour de ce sujet prégnant.

Cela dit, avant de débiter les réunions, proposer un calendrier, la réflexion aura vraiment été de fonds avec comme impérieuse motivation, faire participer les agents des EHPAD comme le souligne Nicolas REFUTIN : « C'est cette spécificité qui a permis de dessiner les contours de cette commission avec 2 impératifs : en confier la gestion à des camarades issus eux-mêmes d'EHPAD afin d'avoir une réelle expertise du métier, mais aussi d'en confier le pilotage à des secrétaires de GD afin que la méthode FO soit portée, expliquée, comprise. »

Cette commission est donc aujourd'hui co-pilotée par Serge SOBREIRA, Grégory TODONE et Philippe CAUFFET, respectivement secrétaires de GD du Tarn, du Gers et de l'Aveyron. Elle siège tous les trimestres et regroupent une quinzaine de camarades issus d'EHPAD de sept départements de la région fédérale, avec pour ambition une dé-

cli-
naison dans
chaque département de la
région fédérale afin de répondre
plus localement aux attentes des
agents.

La première des actions de la commission fût donc de créer un journal régional, "la gazette des EHPAD", en cours de distribution dans les établissements de la région. Elle se veut généraliste et propice à apporter les informations nécessaires aux agents.

La commission prévoit également des visites dans les départements. Une première tournée des membres de cette commission est prévue dans des établissements du Gers.

« Nous espérons que cette organisation, permettant une plus grande proximité, à travers des tracts et des coordonnées ciblées, des interlocuteurs spécialisés, nous permettra de développer FO dans les EHPAD territoriaux. Et si tel était le cas, proposer ensuite de reproduire ce format dans d'autres régions volontaires, voire d'en faire une commission fédérale ! », conclut Nicolas REFUTIN.



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Recevez les dernières nouvelles

Fédération Force Ouvrière des Territoriaux



SCAN ME



Des vidéos pratiques

Territoriaux TV



L'activité de la Fédération

federationfoterritoriaux

et toute l'actualité sur notre appli
FO Territoriaux



Fédération FO des Personnels
des Services Publics
et des Services de Santé

153-155 rue de Rome - 75017 PARIS

01 44 01 06 00

fo.territoriaux@fosps.com

www.foterritoriaux.fr

Ile de La Réunion Saint André perd une bataille

En avril dernier, des élections professionnelles ont dû être refaites sur la commune de Saint André (974).

Le syndicat FO de la collectivité et sa secrétaire, Sabrina LESTE, ont dû batailler ferme afin de déposer une liste éligible et ainsi apporter la voix de Force Ouvrière. Peine perdue, momentanément, car la liste n'a pas obtenu assez de

suffrages pour disposer d'un siège. Une première expérience, pour beaucoup, mais une expérience tout de même qui va déboucher sur un travail de fond pour la commune et ses agents, afin de repartir à l'assaut des élections professionnelles de 2026 avec l'appui indéfectible des délégués de notre Fédération FO SPS, Lucas GOBALOU et Nelson TECHER.



Les policiers municipaux de La Réunion reçus par le sous-préfet



En février dernier, dans le cadre du mouvement national initié par Force Ouvrière, une dizaine de policiers municipaux du sud de l'île ont crié leur colère devant les grilles de la sous-préfecture de Saint-Pierre.

Une semaine plus tard, le sous-préfet recevait le délégué fédéral, Lucas GOBALOU, et une délégation FO (photo de droite).



Congrès du groupement départemental de la Haute-Vienne



Les élections professionnelles

Dans son rapport, la secrétaire du GD de la branche des services publics, **Christelle BARBEREAU** (photo ci-contre), est revenue sur les élections professionnelles. En effet, l'année 2022 fut marquée par celles-ci car elles concernaient les 3 versants de la fonction publique. FO se maintient, voire augmente le nombre de sièges dans les instances représentatives, partout où le GD 87 a déposé des listes.

D'ores et déjà, FO doit être visible sur tout le département pour préparer les élections professionnelles de 2026. Pour cela, il faut être sur le terrain en faisant des réunions d'information, en dispensant des formations pour les adhérents et représentants du personnel sur des thèmes tels que "FO, une

organisation libre et indépendante", la fiche de paie, le temps de travail, les statuts de la fonction publique, la F3SCT, les retraites, ou bien aussi les statuts syndicaux.



La rémunération des agents de la FPT au point mort

S'agissant de la situation générale, notamment lors de la crise sanitaire, les collègues de la propreté, les ATSEM, les collègues de l'entretien ménager dans les écoles, les agents dans les EHPAD, les collègues de l'état civil, des services funéraires, des espaces verts ou bien encore

de la police municipale, étaient mobilisés et mobilisables durant cette période.

Nous avons été encensés et maintenant qu'en reste-t-il ? Pour seule réponse, le gouvernement nous explique qu'on coûte trop cher ! La seule proposition qui nous est faite est la rémunération au mérite.

Et l'augmentation des salaires, la reconnaissance de nos métiers... Qu'en est-il ?

L'augmentation des salaires dans la fonction publique ne passe que par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Nos revendications

- **Revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice** à hauteur de 10 % et rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis janvier 2000.
- **Démarrage de la grille** à :
 - 120 % du SMIC pour la catégorie C ;
 - 140 % pour la cat. B ;
 - 160 % pour la cat. A, avec une amélioration significative de la grille.
- **Intégration de la moyenne des primes** dans le traitement, par catégorie.

Le GD du Morbihan en congrès

Une cinquantaine de participants s'est déplacée pour le congrès départemental du Morbihan (56) qui se tenait à Ploeren, le 22 mars dernier, sous la présidence de Dominique REGNIER, secrétaire général adjoint de la Fédération, d'Yvon JAFFRE et Marc PAILLARDON, délégués fédéraux de la région Bretagne.



Le bilan dressé par Catherine DUBE MUNTANER et Laure GAUDEFROY, respectivement secrétaire et secrétaire adjointe depuis 2019 - date du dernier congrès - est positif, avec la création de 4 nouveaux syndicats, des représentants dans de nouvelles collectivités morbihannaises dont la ville de

Vannes et Vannes Agglo, ainsi qu'une participation active aux mouvements sociaux qui ont secoué le pays.

Invitées à la tribune, Lydie LOYER, secrétaire général du syndicat FO de la CPAM, comme Françoise KERMORGANT, de Pôle emploi, ont témoigné de la situation sociale dégradée.

Le bureau du groupement s'est étoffé avec l'élection de Christophe MIRALLES et Stéphane NALLEAU pour la branche santé, tandis que les représentantes de la branche territoriale ont été renouvelées dans leurs fonctions.

Le congrès a été l'occasion de rappeler dans la résolution générale que la Fédération Force Ouvrière a vocation à rassembler tous les agents territoriaux et hospitaliers des unions et syndicats affiliés, et s'oppose en conséquence à toute politique ou démarche discriminatoire tendant à les diviser, à les mettre en concurrence, voire à les opposer, au motif de leurs différents statuts d'âge, de sexe, de situation sociale.

Le congrès a modifié ses statuts conformément aux modifications validées lors du congrès de Dijon, en octobre 2023.



Que se passe-t-il à Chamonix-Mont-Blanc ?



Novembre 2022

Grâce au soutien de **Patrice BOUYER**, secrétaire de FOPCET, de **Régis FAUCHER**, secrétaire adjoint GD FO, et de nombreux collègues, la création de la liste Force Ouvrière a pu voir le jour. L'action syndicale lancée par **Noël BUDRIA** (photo ci-dessus) prend forme. Sa maison devient provisoirement le bureau FO.

9 décembre 2022

Malgré une courte campagne de deux semaines, quatre délégués FO sont élus au CST et à la F3SCT de la Mairie et de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc : **Patrick BARZASI**, **Cédric BLONDEL**, **Franck COELLO** et **Noël BUDRIA**. Nous y siégeons avec une vraie cohésion d'équipe et continuerons à défendre l'intérêt des agents des collectivités.

2023 : l'aventure continue !

Grâce à la collaboration et l'investissement de **Magali PICHON** (photo ci-dessus), en avril 2023, nous avons créé la section FO qui compte désormais 5 membres au sein de son Bureau.

Le travail a débuté activement sur des thématiques importantes telles que l'attractivité, l'augmentation de l'IFSE, les chèques restaurant, la formation, les conditions de travail, la mutuelle, la prévoyance et bien d'autres sujets.

En 2023, la section a participé à deux congrès. Le premier à l'Union départementale d'Annecy où l'ensemble des membres présents ont rencon-

tré le secrétaire général confédéral, **Frédéric SOUILLOT**. Noël BUDRIA, secrétaire de la section, a pris la parole et a sollicité le soutien de la Fédération sur la pétition prime « vie chère ».



Le 23 juin 2023, s'est inscrit le deuxième congrès FO du GD à Chamonix-Mont-Blanc. Une belle réussite grâce à l'appui des membres de la section et des camarades du Groupement départemental santé publique. Lors de ce congrès, Noël BUDRIA a été élu sur un mandat de secrétaire adjoint du GD.

Madame **Aurore TERMOZ**, Première adjointe de la Commune de Chamonix Mont-Blanc, nous a fait l'honneur de sa présence et nous la remercions chaleureusement pour son accueil.

Durant l'année 2023, Noël BUDRIA s'est engagé encore plus fortement localement, au côté de **Patrice BOUYER**, dans le combat contre la vie chère.



De nombreuses rencontres ont eu lieu sur Annecy (parlementaires, élus, délégués) avec les membres du GD et de l'UD.



suffi à faire céder le gouvernement mais ont permis de souder les équipes sur le terrain et de rencontrer des sympathisants très engagés.

Grâce à l'unité de Force Ouvrière et la mobilisation des camarades, le travail a fini par payer !

En décembre 2023, pour la première fois depuis 20 ans, est instaurée « l'indemnité de résidence ». Le Gouvernement nommera cette indemnité « prime vie chère », qui n'est bien sûr qu'une interprétation de notre combat sur le traitement

complémentaire indiciaire de résidence ; une goutte d'eau mais un résultat positif !

Puis, suite à notre mobilisation « vie chère », le cabinet du ministre GUERINI s'est déplacé sur Annecy (rencontre d'une délégation FO) et a relancé le plan « vie chère ».

Les nombreuses manifestations contre une réforme brutale et injuste de la retraite n'ont pas



Le 24 janvier 2024, renforcement de l'engagement syndical avec la transfor-



Secrétaire général

Noël BUDRIA

Secrétaire adjoint

Cédric BLONDEL

Trésorier

Patrick BARZASI

Trésorier adjoint

Franck COELLO

Archiviste

Magali PICHON

➤ Nouveaux arrivants :

Archiviste adjointe

Saïda RAMIS

Membres du Bureau

Sonia BEAULE

Christelle MAKALAY

LE RAY

matation de la section en syndicat FO territoriaux Vallée de Chamonix-Mont-Blanc lors d'une assemblée de la section.

Le 04 avril 2024, s'est tenue la première assemblée du syndicat avec la création d'un nouveau Bureau, comprenant 8 membres élus ce même jour (cf. composition encadré).

Les adhésions au syndicat sont en constante progression.

Notre engagement reste entier et chaque jour encore plus formel. Ensemble toujours plus forts !

Merci à tous les membres du Bureau pour leur travail !

Assemblée générale : le syndicat région Pays de la Loire en forte progression



L'assemblée générale annuelle du syndicat Force Ouvrière du Personnel de la région des Pays de la Loire s'est tenue le 19 avril 2024, sous la présidence de Johann LAURENCY, trésorier général de la Fédération des personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière et adhérent du syndicat.

*Militants et adhérents
sont venus des différents
départements*

Gisèle LE MAREC, secrétaire générale du syndicat, a présenté le rapport d'activité en revenant sur les sujets qui ont marqué l'année écoulée, en particulier

l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales (COS) de juin 2023.

L'année 2023 a aussi été marquée par la satisfaction de certaines revendications portées par Force Ouvrière, tout particulièrement le versement de l'indemnité exceptionnelle de pouvoir d'achat et aux montants maximums soit de 300 à 800 euros selon le niveau de rémunération. 85 % du personnel a pu en bénéficier. Cette prime est obligatoire pour les agents d'État et les hospitaliers mais dans les collectivités territoriales, au nom du principe constitutionnel de libre administration, ce sont les employeurs qui décident d'attribuer la prime, ou pas.

L'assemblée générale a adopté le cahier revendicatif du syndicat : dans le contexte de forte inflation, plus que jamais la priorité est le pouvoir d'achat et le syndicat a décidé de concentrer ses revendications sur les questions relatives à la rémunération et la protection sociale complémentaire.

*Les participants
se sont félicités de
l'augmentation régulière
du nombre d'adhérents*

Pour la 5^{ème} année consécutive, le nombre d'adhérents a atteint un niveau jamais égalé auparavant, malgré le contexte de départs à la retraite. En 7 ans, le nombre d'adhérents a augmenté de 38 %.

Le syndicat FO Neuilly-sur-Seine de tous les combats

Faut-il le rappeler ?... Les syndicats de base sont les têtes de proue de notre organisation. Tous luttent, résistent, revendiquent avec leurs moyens mais une détermination sans faille.

Il en est un dans la région parisienne qui multiplie les actions, les revendications à sa collectivité. Il s'agit du syndicat FO de Neuilly-sur-Seine et de son secrétaire, François BREINER.

Depuis des années, ce syndicat multiplie les courriers auprès de ses instances et des élus de la ville. Sans cesse et après des entretiens avec les élus, le DGS, les ressources humaines, il est arrivé à sa fin : l'obtention de la prime pour pouvoir d'achat. Fin novembre, les camarades ont eu l'annonce, durant un CST, que la collectivité allait attribuer la prime à hauteur de 75 % correspondant à chaque montant maximum.

Le syndicat de Neuilly, soutien de camarades d'autres collectivités, s'est rendu le 12 mars 2024 à la Mairie de Clamart où siège le Président du Territoire de Vallée sud Grand Paris, et où le syndicat FO l'avait interpellé sur ce sujet.

Le syndicat FO de Neuilly est très actif au sein de la ville et se mobilise quand des camarades de notre organisation font des mobilisations, notamment sur le RIFSEEP à Nanterre, réunion



d'information à Montrouge sur le RIFSEEP afin d'expliquer en quoi cela consiste car Neuilly a été la première ville à avoir instauré ce dispositif en 2016.

Revalorisation du RIFSEEP à Neuilly

Le syndicat a écrit un courrier en date du 10 janvier 2023, relatif à une demande d'entretien avec le Maire dans le cadre de l'entretien où il lui a demandé la revalorisation du RIFSEEP et notamment l'IFSE.

Au vu des arguments que le syndicat a formulé, le Maire a donné son accord concernant la revalorisation de l'IFSE qui prendra effet en 2024.

Deux réunions se sont succédées durant lesquelles la ville a proposé son projet qui correspondait à la revalorisation de la CIA. Le mécontentement a grandi, tout de suite, conformément à ce qui avait été annoncé par le Maire.

Finalement en mars, la Direction a donné raison au syndicat et

a inversé la revalorisation en IFSE.

S'en suivait un CST afin de valider la revalorisation du nouveau régime indemnitaire. Celui-ci prendra effet sur la fiche de paie du mois de juin avec la rétroactivité du mois de mai.

Le syndicat sur le terrain

Dans le cadre de la visite CHSCT, relative à la mise en fonction de nouveaux vestiaires du service de la propreté urbaine, le syndicat fait un compte-rendu afin d'évoquer les dysfonctionnements rencontrés. La ville n'a jamais répondu.

Les agents sont rentrés sur le site en l'état. Après plusieurs relances verbales auprès du responsable de service, une réunion a eu lieu avec le DGA, la responsable du pôle, le directeur et le responsable de service. Le syndicat de Neuilly-sur-Seine a envoyé un courrier recommandé avec AR au maire de Neuilly avec en objet : "sécurité

Le syndicat FO Neuilly-sur-Seine de tous les combats

et hygiène dans les vestiaires du service de la propreté urbaine".

A ce jour, nous n'avons aucun retour de la collectivité et par conséquent, nous avons été contraints de saisir l'ACFI du CIG de Pantin afin qu'il vienne constater nos remarques non prises en compte.

Congé menstruel

En envoyant un courrier au maire et à la députée de la circonscription, le syndicat de

Neuilly s'est positionné pour devenir la première commune des Hauts-de-Seine à promouvoir l'importance accordée aux femmes.

A travers de ses courriers, toujours sans réponses de la part des édiles, le syndicat est revenu sur l'importance de définir un cadre légal afin de permettre aux femmes de travailler sans perte de salaire pour des agentes souffrants d'endométriose, de maladie génitale

complexe ou de règles douloureuses. Le syndicat s'appuie sur l'exemple des collectivités de Saint-Ouen, Aubervilliers, Saint-Denis, Bagnolet ou encore Paris, qui ont déjà instauré le congé menstruel, sans attendre l'apparition de la loi.

Il est demandé l'instauration d'absence durant la période de ce congé menstruel sous le prisme d'un aménagement du temps de travail ou d'un recours facilité au télétravail.

Bienvenue!

FO Territoriaux est heureux d'accueillir
2 nouvelles structures. Longue vie à elles !

TERRITORIAUX DU PAYS DE CRAON (53) le 10.02.2024

ANGERVILLE TERRITORIAUX (91) le 02.04.2024



Pour rappel,

tous les syndicats créés doivent être déclarés à la Fédération pour être reconnus comme tels.

Si votre syndicat a été créé et que vous ne vous retrouvez pas dans la liste ci-contre, veuillez contacter au plus vite la Fédération.



UNE POLITIQUE SOCIALE SUR MESURE, C'EST POSSIBLE AVEC UPCOOP !

À chaque salarié, sa situation et des besoins

En négociant une participation financière de votre employeur dans le cadre du Cesu préfinancé Chèque Domicile®, vous contribuez à soutenir les salariés dans tous les moments de vie : parentalité/ famille, situations de handicap, aidants, familiaux, égalité professionnelle, équilibre de vie.

Exempté de cotisations fiscales et sociales, pouvant être co-financé ou financé à 100 %, Chèque Domicile® offre l'accès à 26 services à la personne répondant à tous les besoins.

Coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, partenaire historique des organisations syndicales et entreprise à mission, UpCoop vous accompagne pour négocier et avoir les moyens d'agir dans l'intérêt collectif.

Up chèque domicile



Retrouvez les solutions UpCoop sur up.coop
Contactez notre équipe partenariats :
infopartenariatsetcooperation@up.coop

La coopérative UpCoop
est partenaire de

FO

**Up
Coop**

Lyon : une nouvelle implantation au cœur de l'activité funéraire de la ville

C'est sous l'impulsion de notre dynamique UD 69 que l'UNSF-FO accroît son implantation au cœur des services funéraires du pôle public de la ville de Lyon. Fort de près de 60 agents dont plus de la moitié sont encore sous statut, notre camarade **Maamar HADDOU**,

déjà solidement implanté depuis plus de 20 ans dans le combat syndical, va dans le cadre d'une section syndicale, porter les revendications de notre organisation durant les mois à venir, et cela jusqu'aux futures élections internes de cette structure dans laquelle nous pourrions présen-

ter dans tous les cadres d'emplois des listes, pour défendre le dialogue social.

Merci pour cet engagement qui, une fois de plus, montre toute la complémentarité entre l'Union et les UD.

Extension de texte dans la convention collective des Pompes Funèbres IDCC 759

16 mai 2024. C'est la fin d'une belle et longue lutte pour notre organisation. Notre camarade Heidi AKDOUCHE, conseillère technique dans le secteur de la négociation collective à la Confédération, va pouvoir défendre le texte de notre organisation signé en branche des métiers du funéraire sur **le remplacement du SMIC par le SMH (Salaire Minimum Hiérarchique)**.

En effet, sous l'impulsion de notre organisation, ce n'est pas moins de 18 mois de négociations qui furent nécessaires pour faire abolir la notion du "SMIC" par celle de notre "SMH", permettant d'**intégrer dans le salaire de base à l'embauche, l'ensemble des primes** qui, au fil des années, venaient trahir l'esprit d'un salaire de base, pour celui d'un salaire à la tâche. Cette simple adaptation des nouveaux modes de calcul d'un salaire de base à l'embauche va automatiquement permettre dans certains groupes commerciaux du métier, d'augmenter entre 8 à 12 % des effectifs, avant même d'éventuelles négociations sur les salaires.

Le nouveau mécanisme, plus protecteur, doit comme la doctrine de notre organisation le veut « mettre du beurre dans les épinars en bas de notre fiche de paie ! »

Refus de compromis douteux chez HYGECO-PMA

Acteur essentiel dans le monde des métiers du funéraire, le groupe HYGECO, « numéro un » de la thanatopraxie, a déclenché en avril une série de consultations avec les OS, dans le cadre de la mise en application future dans son groupe - 200 agents - du SMH âprement négocié en branche, quelques semaines plus tôt. Étant adhérent à l'une des fédérations patronales signataires, le groupe commercial se devait de mettre en place son application de façon rétroactive. Bien évidemment, aucune de ses consultations n'allaient dans le sens de l'amélioration du dispositif pour les salariés du secteur privé. La réponse de notre Union a été claire en apportant un soutien sans faille à nos camarades, Rose et Richard, dans le sens d'un refus catégorique de détricoter en négociation d'entreprise, le travail fait en branche.

Notre organisation a refusé tous compromis.

Assistant familial, un métier à accompagner et défendre

Le syndicat FO du Conseil départemental de Vendée (FO CD85) tient des permanences une fois par mois depuis 2014. Nous évaluons les problématiques et ce que nous devons présenter en Commission de recours et régulation, ainsi qu'en Comité social territorial (CST) pour ce qui concerne la rémunération, les primes, etc, ou si une situation avec un assistant familial doit être soumise au CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

FO a obtenu la création d'une fiche incidente afin que toutes les insultes, agressions physiques ou morales, difficultés relationnelles avec les parents, soient transmises par écrit au service. FO souhaite que toutes les procédures qui régissent notre métier soient clairement identifiées par tous, qu'ils soient assistants familiaux, éducateurs de suivis, CSE ou chefs de secteurs.

Nous accompagnons aussi bien dans les écrits que dans les rendez-vous avec la hiérarchie, et également lors des consultations de dossiers administratifs. Nous sommes présents pour répondre à toutes les questions, les angoisses des collègues qui n'hésitent pas à nous interpel-

ler. Nous sommes leurs collègues, avec le même travail, les mêmes inquiétudes, mais avec l'engagement syndical en plus pour mieux les accompagner !

Notre section ASSFAM

Six collègues permanents, impliqués et engagés. Comme dit Isabelle - qui nous quittera bientôt pour une retraite bien méritée : « Ici, on se sent chez soi ! »

Nous siégeons également majoritairement en CCP (Commissions consultatives paritaires) avec 5 titulaires.

En Commission de recours et régularisation, nous sommes entendus et écoutés puisque nous avons pu obtenir depuis 2014 :

- La création de groupes de travail avec la Direction ;
- La création d'un poste de psychologue ;
- La dotation d'un ordonnateur portable pour chaque ASSFAM ;
- Le versement de la prime COVID ;
- Un forfait pédagogique de 50€/mois pour l'enfant pendant la période COVID ;
- Une prime anniversaire ;
- Une fiche de poste et entretien professionnel au moins tous les 2 ans (mise en place en décembre 2023) ;
- La présomption d'innocence : le CG de Vendée décide par délibération du 6 décembre 2013 que durant la suspen-

sion d'agrément, liée à des faits non reconnus, mettant en cause un assistant familial ou son proche environnement, son salaire est intégralement maintenu ;

- L'augmentation de l'indemnité d'entretien journalier ;
- L'augmentation de la majoration d'entretien et création d'un nouveau taux pour l'encoprosie et l'énurésie ;
- L'augmentation du forfait journalier des séjours en vacances et de ceux en famille ;
- La participation à l'achat d'un vélo électrique ;
- Le taux du 2^{ème} et 3^{ème} accueil à 85h.

Notre quotidien, l'humilité

Ce sont des petites victoires : une nuit sans cauchemar, un matin sans draps souillés, une journée sans notification d'exclusion scolaire temporaire, mais aussi un câlin du soir, un visage apaisé, une bonne note, un grand éclat de rire... une revendication obtenue.

On ne voit les autres plus grands que quand on baisse la tête, alors sachons la relever, être fier de la tâche accomplie et sachons prendre notre place, que notre place, mais toute notre place !

L'équipe ASSFAM CD85 :
Isabelle, Stéphanie,
Jean-René, Catherine,
Chantal et Dominique

Compte-rendu de la réunion du Beauvau de la police municipale du 16 mai

Une délégation FOPM, composée de Laurent MATEU, secrétaire fédéral de la Fédération FO SPS, et de Ludovic DURAND, secrétaire général de FO Police Municipale, a pris part activement au Beauvau de la police municipale, le jeudi 16 mai 2024.

Cette délégation a participé aux deux principales thématiques de cette rencontre. La première portait sur « *Le métier de policier municipal : fonctionnement, prérogatives et moyens* », tandis que la deuxième concernait « *L'agent de police municipale : recrutement, formation, reconnaissance et valorisation* ».

Les discussions se sont déroulées autour de 8 tables rondes regroupant les organisations syndicales, élus, fonctionnaires des forces étatiques, un responsable du CNFPT ainsi que d'experts.

À la suite de ces échanges, des rapporteurs ont été désignés pour présenter une synthèse lors de la tribune. Les élus FO ont été désignés pour être parmi ces rapporteurs.

Lors de cette première journée, la question de l'évolution des retraites a été unanimement mise en avant.

À la suite des négociations sur le régime indemnitaire et à la



rencontre avec Matignon, les signaux semblaient positifs et le gouvernement s'était engagé à travailler sur le sujet.

La création de médaille « police municipale », pour service rendu, le droit de port de l'uniforme pour les retraités lors des cérémonies, une passerelle pour les ASVP, de nombreux sujets ont été évoqués.

Les aspects opérationnels

De nombreux points ont été abordés. Pour FOPM, il est crucial d'améliorer les conditions de travail au quotidien des policiers municipaux, tout en s'opposant à l'obtention du statut d'OPJ comme des forces étatiques. Des demandes telles que le droit au relevé d'identité, la possibilité de souffler le contrevenant de manière autonome, l'établissement d'amendes forfaitaires délictuelles, un accès

aux fichiers à moindre coût, des référentiels officiels, une formation adaptée, ont été mises en avant par notre organisation.

Il reste encore 3 sessions pour parvenir à des conclusions lors de ce grenelle de la police municipale, avec la prochaine rencontre prévue le 27 mai à La Grande-Motte. À l'issue de ces discussions, des mesures concrètes seront prises.

Lors de la restitution des travaux, FO a insisté sur l'évolution du régime des retraites qui reste la revendication première et la priorité des priorités attendue par les agents. Nous avons également évoqué le passage en catégorie B pour tous les agents PM actuellement en C, de B en B+, de B+ en A, de A en A+. Mesure qui permettrait d'offrir de véritables perspectives de carrière et d'évolution au sein d'une même collectivité.

Nous avons rappelé que la reconnaissance passait aussi par les conditions de travail, les moyens mis en place et le respect des élus envers leurs agents.

FO Police Municipale reste engagée dans la bataille et continuera à revendiquer, négocier et tracter des accords permettant l'amélioration des conditions de travail et l'évolution de carrière des agents.

Fait à Paris, le 22 mai 2024

Les « enfants gâtés de la République » dans la rue !

En 2006, un article du Figaro citait « les pompiers, enfants gâtés de la République » et disait qu'ils avaient un super statut, qu'en est-il en 2024 ?

Les agents des services d'incendie et de secours continuent à mourir à petit feu sans que cela n'interpelle ni le gouvernement, ni les services d'incendie et de secours (SIS) :

➤ 9 années après la parution du décret n°2015-1438 relatif aux modalités du suivi médical post-professionnel des agents de la FPT exposés à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, ce texte est inconnu par nos collectivités.

➤ Seul le cancer du nasopharynx est inscrit dans les tableaux des maladies professionnelles pour les sapeurs-pompiers professionnels, quand par exemple les Etats-Unis en reconnaissent 28.

➤ Les sapeurs-pompiers volontaires n'étant pas reconnus comme des travailleurs, c'est plus simple, lesdits décrets et tableaux ne s'appliquent tout simplement pas à eux.

Côté reconnaissance de leur engagement dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, à J-65, les agents mobilisés et/ou impactés par cet événement, ne savent toujours pas s'ils auront droit à une prime, à l'instar de leurs collègues



policiers.

C'est pourquoi, le 16 mai 2024, les sapeurs-pompiers professionnels ont foulé les pavés parisiens à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales des services d'incendie et de secours.

En marge de cette manifestation, des prélèvements capillaires ont été réalisés, sous contrôle d'un huissier, sur une vingtaine de sapeurs-pompiers professionnels. Ils ont été adressés à un laboratoire pour rechercher la présence de per- et polyfluoroalkylées (PFAS), substances chimiques persistantes que l'on retrouve dans les fumées d'incendies.

Un groupe de parlementaires s'est associé à cette démarche pour soutenir les sapeurs-pompiers au travers de futurs textes dans les deux chambres.

Au-delà de la santé et des JOP 2024, deux autres revendications étaient portées :

- La révision du financement des SIS ;
- Un volet social avec l'aménagement de la fin de carrière suite au report de l'âge d'ouverture des droits à la retraite à 59 ans, et une revalorisation de la prime de feu.

Nous avons été reçus au ministère de l'Intérieur, avec comme réponses :

- Un observatoire sur la santé des sapeurs-pompiers est créé à compter de mai 2024 ;
- Aucune annonce pour les JOP 2024 ; libre administration des collectivités ;
- Le financement sera étudié dans le « *Beauvau de la sécurité civile* » lancé par le gouvernement ;
- On ajoute un volet social dans ce Beauvau (ce qui n'était pas prévu) pour aborder la prime de feu et la filière sapeurs-pompiers-professionnels.

L'inflation, une bombe sociale à retardement



Les pauvres sont de plus en plus nombreux en France. Avec la hausse des prix, leur situation pourrait encore s'aggraver.

La mèche était allumée avant même l'explosion des prix. En 2021, la France comptait 9,1 millions de pauvres, soit 14,2 % de la population, vivant avec moins de 1.158 € par mois ; c'est un record inégalé depuis 15 ans. Plus grave encore, l'intensité de la pauvreté augmente, les pauvres sont donc de plus en plus nombreux... mais aussi de plus en plus pauvres !

Ces chiffres officiels, mesurés par l'INSEE, sont impressionnants et pourtant, ils ne disent rien sur les conséquences sociales de l'envolée des prix alimentaires et énergétiques. En 2021, quand ces données ont été recueillies, l'inflation n'était que de 1,6 %, depuis, les étiquettes ont valsé de 5,2 % pour 2022 et de 4,9 % en 2023, un niveau historique que l'on n'avait pas connu depuis le milieu des années 1980.

Il faudra attendre l'automne prochain pour savoir précisément dans quelle mesure la pauvreté a augmenté sous le

coup de l'inflation, mais d'ores et déjà, de nombreux indices laissent à penser que la situation sociale est inflammable.

Rien que pour 2022, si les Français avaient continué à consommer autant qu'avant, cela leur aurait coûté 1.320 € de plus par personne, estime l'INSEE.

Evidemment, dans les faits, les gens ont revu leurs ambitions à la baisse, en consommant moins et en se rabattant sur les produits de moins bonne qualité. L'inflation a systématiquement pesé de manière plus forte sur les personnes les plus modestes, précise l'INSEE, le « reste à vivre » des ménages, c'est-à-dire la différence entre l'évolution de leur revenu et le réenrichissement de leur panier de consommation, a baissé de 230 € entre 2021 et 2023, pour les 10 % de ménages les plus modestes - alors qu'il a augmenté de 252 € pour les 10 % les plus favorisés.

Pour comprendre la mesure des difficultés des plus pauvres, prenons l'alimentation, qui est le premier poste de dépenses des ménages et celui qui a le plus tiré les prix vers le haut. Nous constatons que ce sont les marques des distributeurs, moins qualitatives et à plus faible valeur ajoutée, qui ont le plus augmenté leurs prix, de 30

à 54,5 % entre octobre 2021 et octobre 2023, contre 20 à 25 % pour les produits de marque. Ce sont donc les produits alimentaires consommés par les plus modestes qui ont subi la plus forte inflation.

Concernant les dépenses énergétiques (essence, gaz, électricité), elles ont également connu une inflation historique très peu compensée par le bouclier tarifaire mis en place par l'exécutif.

En 2022, les 20 % les plus aisés ont ainsi touché 63 €, en moyenne, contre 30 € pour les plus modestes.

Les allocations diverses, les minima sociaux, ont dû attendre leur revalorisation - seulement au 1^{er} avril 2024 - beaucoup trop tardif pour freiner le basculement de 200.000 personnes de plus sous le seuil de pauvreté, de part cette sous-indexation tardive. Plus largement, nous constatons que jamais autant de Français n'ont dû se priver. Plus de 9 millions de nos concitoyens sont en situation de privation matérielle et sociale, soit 15 % des Français, un record depuis que l'on mesure cette statistique. Malheureusement, ce constat a toutes les chances d'être égalé, voire dépassé, en 2024, si rien ne vient contrebalancer cette politique.

**AUGMENTATION
CONSÉQUENTE DES
SALAIRES, DES RETRAITES,
DES ALLOCATIONS, DES
MINIMA SOCIAUX...
DES REVENDICATIONS
FO POUR 2024 !**

• • • • •
• • • • •

NOUVELLE ANNÉE, NOUVELLES ASPIRATIONS

VENEZ VOUS FORMER !

**QUAND LES TALENTS GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT**

Pour développer les talents d'aujourd'hui et de demain, le CNFPT s'adapte à vos attentes, à vos besoins.

Stages en présentiel ou à distance, formations sur mesure, préparations aux concours, ressources en ligne, évènementiels et actualités...

Plus d'informations dans la rubrique **Se former > Former vos agents** sur [cnfpt.fr](https://www.cnfpt.fr)





Sandra R. sociétaire a dit :

“À la Macif, j’ai des échanges dans ma langue, ça me facilite la vie.

On veut aussi assurer en langue des signes, Sandra.

La Macif rend l’assurance accessible aux personnes sourdes et malentendantes, notamment en proposant à ses sociétaires le service Sourdline et une aide en Langue des Signes Française.



La Macif,
c’est vous.

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.